



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 mars 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU et Mme Estelle GUILLOU, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH et Madame Estelle GUILLOU donne pouvoir à Mme Julie HINGANT.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :

2025-15. RESTAURATION SCOLAIRE - MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Monsieur le Maire expose que le marché de restauration scolaire qui avait été conclu en 2021 entre la Ville d'Ormes et la société RESTAUVAL est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Une nouvelle procédure de mise en concurrence (appel d'offres ouvert) a été lancée par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2024.

La Ville d'Ormes a fait appel à la société C2L Solutions, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Monsieur le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres, présente le rapport d'analyse des offres établi par C2L Solutions pour comparer le rapport qualité de service au regard des prix proposés :

1. Prix des produits - 40 points.
2. Valeur technique - 50 points.
 - Qualité des produits - 20 points.
 - o Politique d'approvisionnements des produits (origine, qualité, filière) (10 points).
 - o Respect de la saisonnalité (5 points).
 - o Spécifications qualitatives des produits (5 points).
 - Qualité des menus - 10 points.
 - o Fait maison (5 points).
 - o Variété des menus (5 points).
 - Qualité du service - 20 points.
 - o Relation client (7 points).
 - o Respect des indicateurs EGALim (5 points).
 - o Organisation pour l'exécution du marché (5 points).
 - o Encadrement et formation du personnel (3 points).
3. La valeur environnementale - 10 points.
 - o Mesures en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire (6 points).
 - o Produits utilisés pour l'entretien des locaux (2 points).
 - o Démarche durable pour le transport des repas (2 points).

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure :

- Date d'envoi de l'avis à la publication chargée de l'insertion : 9 octobre 2024.
- Date limite de réception des offres : 15 novembre 2024 à 16 h 30 au plus tard.

Quatre offres ont été déposées.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 décembre 2024 pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante, c'est-à-dire présentant l'offre la plus avantageuse au vu des critères définis par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a décidé, à l'unanimité des voix, de retenir la société API RESTAURATION aux conditions économiques suivantes :

	Solution de base Montant annuel TVA 5,5 %			
	Montant unitaire H.T du marché (estimation)	Quantités	Montant unitaire H.T du marché (estimation)	Tarif total TTC
Repas maternelle scolaire extrascolaire	5,283 €	20 000	105 660,00 €	111 471,30 €
Goûters maternelle	0,900 €	10 000	9 000,00 €	9 495,00 €
Repas élémentaires scolaire et extrascolaire	5,391 €	40 000	215 640,00 €	227 500,20 €
Goûters élémentaires scolaire et extrascolaire	0,900 €	18 000	16 200,00 €	17 091,00 €
Pique-niques	5,391 €	3 000	16 173,00 €	17 062,52 €
Repas crèche 4-8 mois	3,670 €	1 000	3 670,00 €	3 871,85 €
Repas crèche 8-18 mois	3,960 €	1 000	3 960,00 €	4 177,80 €
Repas crèche 18 mois et plus	4,210 €	1 000	4 210,00 €	4 441,55 €
Goûters crèche	1,080 €	1 000	1 080,00 €	1 139,40 €
Repas adolescents	5,734 €	700	4 013,80 €	4 234,56 €
Goûters adolescents	0,900 €	700	630,00 €	664,65 €
Repas adultes	5,910 €	5 000	29 550,00 €	31 175,25 €
Goûters adultes	0,900 €	1 300	1 170,00 €	1 234,35 €
Repas « adulte » (Portage de repas à domicile)	6,830 €	6 000	40 980,00 €	43 233,90 €
MONTANT TOTAL ANNUEL			451 936,800 €	475 793,33 €

Le Conseil Municipal en prend acte à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 27 mars 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 mars 2025.

Publié ou notifié le : 28 mars 2025.

